# INCOTERMS® 2010 OBLIGATIONS, COÛTS ET RISQUES DU TRANSPORT



### **Expédition**

# INCOTERMS® 2010 Obligations, coûts et risques du transport

Ce guide pratique sert de référence pour les points critiques du réseau de transport international, surtout en ce qui concerne l'application des Incoterms aux contrats de vente et d'achat. Les Incoterms sont un ensemble de règles internationales servant à interpréter les termes commerciaux en usage courant, afin d'éliminer ou de réduire les ambigüités de signification dans divers pays. Depuis leur première parution en 1936, les Incoterms ont été mis à jour sept fois. La version 2010 des Incoterms contient 11 règles de standardisation du commerce international qui définissent les principales responsabilités des acheteurs et des vendeurs dans le cadre des contrats de vente internationaux.

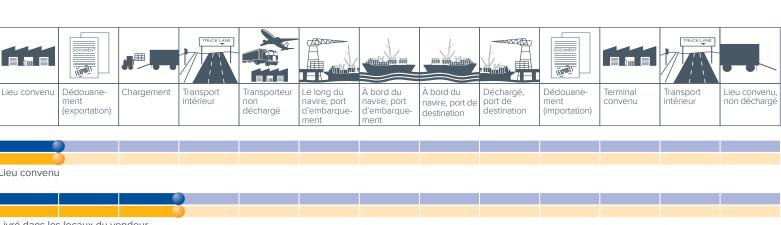
Afin d'assurer l'application des nouveaux Incoterms 2010, les acheteurs et vendeurs devraient les stipuler dans tous les contrats, précisant ainsi clairement la source de référence des définitions. Les parties négociantes qui adoptent ces règles doivent aussi préciser clairement toute variation dont ils auraient convenu.

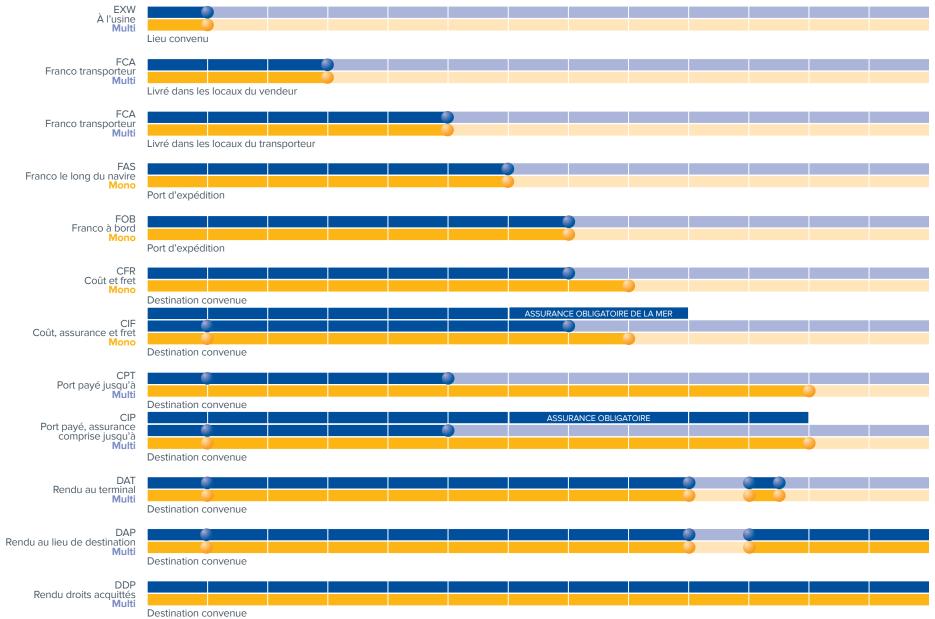
Les Incoterms ne sont manifestement pas complets et exhaustifs. En effet, des variations locales dans les échanges, les ports et la réglementation douanière sont possibles. Dans l'application des règles, les acheteurs et vendeurs doivent tenir compte de ces particularités par convention, en fonction des circonstances et des contrats.

Les professionnels du transport de Livingston peuvent fournir une aide spécialisée à la négociation des contrats stipulant les Incoterms et formuler des conseils sur de nombreuses questions de commerce international, de réglementation et d'assurance.

Le tableau ci-après est exact au mieux de notre connaissance. Cependant, Livingston décline toute responsabilité en cas d'erreur ou d'omission dans le présent document.

# Légende Risques du vendeur Coûts du vendeur Risques de l'acheteur Coûts de l'acheteur Risques Possibilité d'un événement pouvant entraîner une perte de marchandises ou des dommages. Les acheteurs et vendeurs souscrivent à des assurances pour se protéger contre les risques. Coûts Les coûts affectés spécifiquement aux comptes de l'acheteur et du vendeur doivent être clairement indiqués dans les contrats d'achat et de vente et se référer aux Incoterms choisis. S'il ne s'agit pas d'un transport normal de marchandises, cela doit être indiqué dans le contrat passé entre l'acheteur et le vendeur. Mono Voies navigables maritimes ou intérieures seulement. Multi Tout mode de transport, y compris le transport multimodal.





## **Contactez Livingston**

Vous avez des questions ou besoin d'aide avec vos expéditions ? Contactez votre directeur de compte , écrivez-nous à : simplifier@livingstonintl.com ou nous donner un appel au 1-800-837-1063

